

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:13
Réf. : 10DELC11
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 mars 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Travaux rue de Versailles : Plan de financement

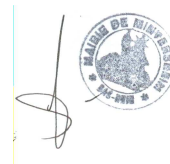
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- retient le plan de financement suivant :

| | |
|---|------------------------|
| 1. Travaux attribués (Transroute et Sobeca) : | 43 154,00 € HT |
| 2. Honoraires (BEREST): | 3 900,00 € HT |
| 3. France Telecom : | 2 931,00 € HT |
| 4. Imprévus | 13 388,00 € HT |
| 5. Total travaux : | 63 373,00 € HT |
| | 75 794,11 € TTC |
| 6. FCTVA : | 11 734.43 € |
| 7. Subventions CG67 : | 22 814,00 € |
| 8. Fonds propres de la commune : | 41 245,68 € |

- Annule et remplace la délibération du 15 février 2010

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:13
Réf. : 10DELC12
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 mars 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} Classe, non titulaire, pour un contrat à durée déterminée du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011. La durée hebdomadaire de service est de 8 heures. La rémunération afférente à ce poste sera basée sur un salaire brut mensuel correspondant à l'indice brut 297, majoré 290 de l'échelle de rémunération 3.
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Vote : 12 voix pour, 1 abstention)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés :13
Réf. : 10DELC13
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 mars 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Electricité de Strasbourg : Redevance d'occupation du domaine public

Le Maire expose que conformément au décret n° 2005-1676 du 25 décembre 2005, relatif aux droits de passages sur le domaine public, Electricité de Strasbourg doit déclarer les infrastructures de télécommunications existantes sur le domaine routier communal en traversée d'agglomération.

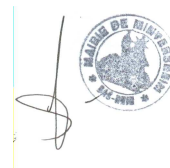
Ainsi pour l'exercice 2010, cette société est redevable à la commune de Minversheim 180 € et il appartient au Conseil Municipal de décider de la mise en recouvrement partiel ou total de ce montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la redevance d'Electricité de Strasbourg pour occupation du domaine public, soit la somme de 180 € ;
- autorise le Maire à procéder au recouvrement de ce montant.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 13
Réf. : 10DEL14
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 mars 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : France Telecom : redevance d'occupation du domaine public pour 2010

Le Maire expose que conformément au décret n° 2005-1676 du 25 décembre 2005, relatif aux droits de passages sur le domaine public, France Télécom doit déclarer les infrastructures de télécommunications existantes sur le domaine routier communal en traversée d'agglomération.

France Télécom est ainsi tenue de verser aux collectivités une redevance, au vu des mètres linéaires de réseau, basée sur un coefficient tarifaire indexé sur l'indice moyen du coût de la construction. Les tarifs maximum sont les suivants :

- ligne en sous-sol : 35,53 €/km
- ligne aérienne : 47,38 €/km
- emprise au sol : 23,69 €/m²

Ainsi pour l'exercice 2010, cette société est redevable à la commune de Minversheim 107,80 € et il appartient au Conseil Municipal de décider de la mise en recouvrement partiel ou total de ce montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de solliciter 100% de la redevance Télécom pour occupation du domaine public, soit la somme de 107,80 € ;
- autorise le Maire à procéder au recouvrement de ce montant.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 19/03/2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 13
Réf. : 10DELC15
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 mars 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Droit de préemption urbain

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Laurent SCHORP, notaire à Hatten, concernant le bien immobilier situé 84 A rue Principale à Minversheim:

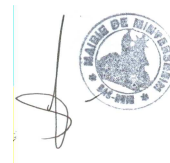
- Section n° 4, parcelle n° 150/041 de 1,14 are
- Section n° 4, parcelle n° (2)/41 de 0,33 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 13
Réf. : 10DELC16
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 mars 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Modélisation locale du réseau d'assainissement.

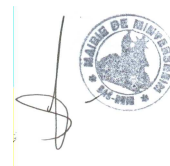
Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'au regard des divers travaux de voirie prévus dans le contrat de territoire et avant d'entamer toute réflexion, il y a lieu de connaître précisément l'état du réseau d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confie au bureau d'études BEREST, sis 8 rue du Girlenhirsch à Illkirch, l'étude sur la modélisation du réseau d'assainissement de Minversheim, pour un montant de 1 150,00 € HT.
- demande au cabinet de géomètres Klopfenstein et Sonntag, sis 1a rue de la Paix à Brumath, de réaliser les relevés topographiques en liaison avec ce projet, pour un montant de 2 100,00 € HT,
- inscrit les crédits nécessaires au budget 2010 de la commune.
- autorise le maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 13
Réf. : 10DEL17
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 mars 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

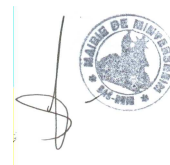
Objet : Travaux de gravure sur la Croix des missions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confie à l'entreprise « Les Pierres Sauvages » les travaux de restauration des gravures de la croix des missions, pour un montant de 373,00 € HT.
- décide d'inscrire les crédits au budget 2010 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 13
Réf. : 10DELC18
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 mars 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Délégation de signature pour acte de vente en la forme administrative.

Conformément à l'article L 13-11-13 du CGCT concernant les actes de vente en la forme administrative précisant qu'il faut désigner un adjoint dans l'ordre des nominations pour signer les actes de vente,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- désigne M. Claude FOURNAISE, adjoint au Maire, domicilié 70B rue de Hochfelden à Minversheim, pour signer l'acte de vente en la forme administrative, relatif à la cession par l'Association Foncière d'une parcelle de terrain située le long de la RD 139 vers Wittersheim.

(Vote : 12 voix pour, 1 abstention)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, and an official circular stamp on the right. The stamp contains the text 'MAIRE DE MINVERSHEIM' around the perimeter and a central emblem featuring a figure on horseback, likely a historical or heraldic symbol of the commune.

Affiché le 19/03/2010

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:13
Réf. : 10DELC19
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 mars 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Subvention pour voyage scolaire.


Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de subventions formulée par le Principal du Collège Gustave Doré de Hochfelden en faveur d'un élève de la commune de Minversheim, ayant participé à une classe de neige à Châtel du 17 au 23 janvier 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 32,50 € à l'élève :
 - o LECHNER Maxime, 8 Rue du Faubourg à Minversheim,
- décide d'imputer cette dépense à l'article 6745 de la section de fonctionnement du budget primitif 2010 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, and an official circular stamp on the right. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MINVERSHEIM' around the perimeter and a central emblem featuring a figure on horseback, likely a saint or historical figure, within a shield. The stamp is partially overlapping the signature.

Affiché le 19/03/2010